

Nous avons tous la responsabilité et même l'obligation, inscrite dans le Code du travail, de prendre soin, selon nos possibilités, de notre santé et de notre sécurité, mais également de celles de nos collègues. Nous avons un **droit qui est aussi un devoir d'alerter** immédiatement notre hiérarchie si nous détectons une situation dangereuse afin qu'elle soit au plus vite traitée pour éviter un accident. Si je vois un collègue qui ne s'est pas protégé ou qui, sciemment ou non, **se met en danger**, vais-je **oser le lui dire** ? Suis-je légitime pour le faire ? Est-ce que je peux agir sur les dangers détectés ?

 **OBJECTIFS** : Oser interpeller avec bienveillance toute personne en danger, accepter de l'être aussi. Alerter lorsque je détecte une situation dangereuse et agir si je le peux.

 **CHIFFRES CLÉS** : Sur **600 situations dangereuses**, l'une conduira à **1 accident grave**.
« **Bienveillance** » a été élu mot de l'année 2018 par *Le Robert* : une valeur montante !

Méthodologie : ¼ d'heure type AUTO-ÉVALUATION

- > Demander à chacun et/ou à l'équipe collectivement d'évaluer ses compétences en termes de vigilance partagée grâce aux 5 questions du recto. Calculer le score de chacun (.../25) et/ou le score moyen de l'équipe. Préciser qu'un score de 25 est visé mais qu'il s'agit d'une démarche progressive et continue dans laquelle s'inscrit l'entreprise.
- > Inviter chacun à **décrire ses difficultés** (je ne trouve pas les mots, je pense que ce n'est pas mon rôle, c'est compliqué de s'adresser à un ancien/à un chef, etc.) afin de pouvoir réaffirmer systématiquement que l'entreprise estime **chacun légitime d'interpeller un collègue (se) mettant en danger, s'il le fait avec bienveillance**. Identifier le point faible/fort de l'équipe selon le score, à transcrire en **engagement de progrès ou de continuité**.
- > L'auto-évaluation peut être répétée 1 an plus tard pour mesurer une évolution des comportements et capacités.

Spécificités entreprise

R [Risques] 

E [Évènement] 

P [Pratique] 

A [Action] 

Notions importantes

1 | Chacun peut repérer des situations à risque

Bien sûr, il y a des experts en santé-sécurité et une évaluation des risques aux postes de travail a été réalisée (le DU). Mais, au quotidien, des dizaines d'écarts et d'erreurs sont commises, inconsciemment ou non, et cela peut être sous vos yeux. **Vous connaissez mieux que personne l'environnement normal et les règles de sécurité** qui s'appliquent à votre poste. Le plus souvent, la sécurité est une affaire de bon sens. N'hésitez pas si vous pensez voir quelque chose qui ne « va pas ». Au pire, on vous expliquera ; au mieux, vous aurez permis d'éviter un accident.

2 | Alerter et agir dans la limite de ses connaissances et de ses moyens

Interpeller une personne en danger/exposant les autres ou alerter un responsable d'une situation dangereuse est notre **responsabilité individuelle et collective**. Si je peux agir immédiatement pour éviter un accident à court terme, je prends le temps de le faire (balisage de la zone à risque, aider mon collègue à se mettre en sécurité), à condition de **ne pas m'exposer** moi-même. Sinon, je vais chercher de l'aide auprès de ma hiérarchie.

3 | Oser interpeller, quel que soit le statut de la personne

Qu'il s'agisse d'un supérieur hiérarchique, d'un salarié expérimenté ou d'un visiteur (ou même un client) : il court, ou fait courir aux autres, le même risque. Nous sommes **égaux et solidaires face aux risques**. Si elle est formulée avec diplomatie, politesse et prévenance, votre remarque sur la sécurité devrait être accueillie... avec un merci !

4 | Être bienveillant dans son approche

Le ton et l'intention sont essentiels dans la manière de s'adresser à une personne en écart de sécurité : il ne s'agit ni d'un flagrant délit ni d'un reproche, mais d'un conseil bienveillant. Partez du principe qu'il s'agit d'une erreur sincère de votre collègue, qui a oublié, n'a pas vu, était par ailleurs préoccupé, etc. Précisez-lui le danger pour sa santé et la règle qu'il semble selon vous enfreindre, de **manière constructive**, en l'aidant si possible à trouver une solution (protection collective, EPI, etc.). S'il réalise une action sensible, veillez à ne pas le surprendre ou lui faire prendre un risque supplémentaire.

5 | Accepter d'être soi-même interpellé et réagir constructivement

Il peut être difficile de se sentir pris en défaut, en particulier sur un sujet de sécurité, mais la remarque que l'on vous fait part d'une bonne intention pour votre santé ou celle des autres. Une occasion de remettre en question vos pratiques, de progresser... ou tout simplement de remédier à un oubli. Cela nous arrivera à tous un jour ou l'autre : **notre vigilance n'est pas infaillible** et c'est pour cela qu'elle doit être partagée.

Lever les freins

La question qui fâche :

C'est pas notre boulot de faire la sécurité : on a déjà assez de choses à gérer !

Une réponse qui fonctionne : La sécurité, c'est un vrai travail d'équipe auquel chacun peut et doit prendre part. Le responsable sécurité n'est pas là en permanence et personne ne connaît mieux les risques à votre poste que vous-même. Chacun d'entre nous, à l'endroit et au moment où il se trouve, est en capacité de détecter des écarts. C'est un peu comme pour la notion « d'assistance à personne en danger » : on ne peut pas vous reprocher de ne pas savoir faire un massage cardiaque, mais ne pas alerter les secours devant une personne en détresse engage votre responsabilité.

Pour aller + loin



+ S'assurer que le **règlement intérieur** intègre les notions de devoir/droit d'alerte et de retrait ainsi que leurs modalités de mise en œuvre. **Tracer** les situations dangereuses remontées et s'assurer qu'elles soient traitées dans les meilleurs délais.

+ Inviter l'encadrement intermédiaire et la Direction à être **exemplaires** tant sur le fond que sur la forme, lorsqu'ils interpellent un salarié ou sont eux-mêmes interpellés.



> **Ressources Éditions Tissot** : fiches animation ¼ heure sécurité : « Ma perception du risque et de la sécurité », « Je porte mes EPI »

> **INRS** : dossier « Salariés, acteurs de la prévention », affiche « J'alerte avant qu'il ne soit trop tard »